

**Extrait du Procès-verbal des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

du 12 décembre 2019 à 19h00

Le 12 décembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Étaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payclleville, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 8, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Frankie Verwaerde, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration : M. Claude Beve procuration à Mme Doriane Jorisse
M Michel Dupas procuration à M. Michel Bodart
Mme Nathalic Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Frankie Verwaerde jusqu'au point 7
M. Jean-Claude Thorez procuration à M. Pierre-Luc Ravet

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : M Bernard Cottigny,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Geneviève Fermentel

**Développement touristique - Projet d'aménagement de la halte fluviale de La Gorgue :
sous maîtrise d'ouvrage de la commune de La Gorgue.**

Le Vice-Président expose au Conseil :

La commune de La Gorgue étudie depuis 2017, la mise en œuvre d'un projet de création d'une halte fluviale sur le site de l'écluse ronde Vauban, sur la rivière de la Lawe, à La Gorgue. Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de La Gorgue, inclut la remise en navigabilité de la Lawe, l'installation d'une passerelle à l'embouchure de la rivière et l'aménagement d'un chemin piétonnier. Le montant des investissements prévus par la commune pour ce projet s'élève à 1 039 340 € HT (montant arrêté au 08 août 2019) et bénéficie de fonds européens.

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Flandre Lys est devenue propriétaire de la Lawe et en a confié la gestion à l'USAN.

En lien avec la Lys et les autres cours d'eau du territoire, la Lawe a une fonction hydraulique importante en matière de régulation des crues.

A La Gorgue, sur le site de l'écluse ronde Vauban, la Lawe est dotée d'un barrage dont l'ouverture est réalisée par l'USAN pour l'évacuation des sédiments et la régulation des débits d'eau ainsi que pour des opérations périodiques d'entretien et de maintenance.

Pour réaliser son projet d'aménagement, la commune de La Gorgue a déposé auprès des services de l'Etat un dossier de demande d'autorisation environnementale qui requiert notamment, l'autorisation de la Communauté de Communes Flandre Lys, propriétaire du cours d'eau, de mener cette opération.

Les enjeux hydrauliques de la Lawe étant notables, la Communauté de Communes Flandre Lys a sollicité auprès de la commune une étude complémentaire identifiant le fonctionnement de la halte nautique et sa sécurisation en cas de variation des niveaux d'eau et a rédigé un projet de convention définissant les responsabilités et compétences de la CCFL, de l'USAN et de la commune concernant la réalisation des aménagements, l'entretien du cours d'eau et des équipements créés, l'exploitation du site.

Suite à l'avis favorable de la commune de La Gorgue et de l'USAN pour ce projet de convention,

Après avis favorables des élus de la commission développement touristique et du bureau, il est proposé aux élus du Conseil Communautaire d' :

- APPROUVER le contenu de la convention d'occupation du domaine public de l'écluse ronde Vauban et de la Lawe sur la commune de La Gorgue, par la commune de La Gorgue pour le projet de halte nautique sous maîtrise d'ouvrage de la commune, jointe au dossier de synthèse,
- AUTORISER la commune de La Gorgue à solliciter toutes les autorisations administratives et demandes de subvention pour le projet d'aménagement de la halte fluviale,
- AUTORISER la commune de La Gorgue à réaliser le projet d'aménagement de la halte fluviale dès lors qu'elle aura obtenu l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement et à l'exploitation de cet équipement,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

